



Ville de Thiers

DÉPARTEMENT
DU
Puy-de-Dôme

- N°2 -

Envoyé en préfecture le 15/09/2025

Reçu en préfecture le 15/09/2025

Publié le 15/09/2025

S²LO

ID : 063-216304303-20250909-250909_2-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT
du
REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

VILLE DE THIERS

Nombre de Conseillers en exercice : **33**

Nombre de conseillers présents : **25**

Procurations : **6**

Nombre de conseillers absents : **2**

OBJET :
Contrat Territorial d'Accueil et d'Intégration (CTAI) – Avenant 2

SÉANCE DU MARDI 9 SEPTEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi 9 septembre à dix-neuf heures ; Le Conseil Municipal de la Commune de THIERS, dûment convoqué mercredi 3 septembre s'est réuni en salle du conseil à Thiers Dore et Montagne, sous la présidence de Stéphane RODIER, Maire ;

Étaient présents :

Stéphane RODIER, Maire ; Isabelle FUREGON, David DERROSSIS, Catherine PAPUT, Pierre CONTIE, Monique DURAND-PRADAT, Martine MUÑOZ, Sophie DELAIGUE, Didier STURMA, Michel COMBRONDE, Vincent PETITJEAN, Monique MORENO, Pascal THIRIOUX-RAUCOURT, Pierre SUREDA, Pépa CAENEN, Thierry BARTHÉLEMY, Eric BOUCOURT, Francis ROUX, Yoann BENTEJAC, Bernard DUNIAT, Farida LAID, Sérap ALP, Annie CHEVALDONNE, Claire JOYEUX et Philippe BARRAU, Conseiller.e.s Municipaux ;

Avaient donné procuration :

Hélène BOUDON à Sophie DELAIGUE ; Claude GOUILLON-CHENOT à Catherine PAPUT ; Sylvain HERMAN à Pascal THIRIOUX-RAUCOURT ; Christophe MANKA à Martine MUÑOZ ; Michelle MAGNOL à David DERROSSIS ; Patricia BOSTMAMBRUN à Isabelle FUREGON ;

Étaient absents ou excusés :

Lisa ASAR ;
Betul SIMSEK ;

Secrétaire de séance :

Isabelle FUREGON

C.M. 09.09.2025
 - N°2 -

CONTRAT TERRITORIAL D'ACCUEIL ET D'INTÉGRATION (CTAI) – AVENANT 2

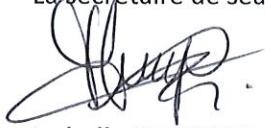
- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- **Vu** la délibération n°3 du 12/12/2023 approuvant le Contrat Territorial d'Accueil et d'intégration (CTAI) entre l'Etat, la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne (TDM), le Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) de TDM et la Commune de THIERS ;
- **Vu** la délibération n°1 du 05/11/2024 approuvant l'avenant 1 du CTAI pour la prolongation du dispositif pour une année supplémentaire ;
- **Considérant** qu'il est nécessaire de proroger la convention d'une année, afin de reconduire l'action du CTAI du septembre 2025 à août 2026 ;
- **Considérant** que la convention et les avenants formalisent le cadre global et partenarial partagé d'accompagnement spécifique à destination des étrangers primo-arrivants, action à destination des personnes signataires du Contrat d'Intégration Républicaine (CIR) et des Bénéficiaires de la Protection Temporaire (BPI) ;
- **Considérant** l'aide financière de l'Etat d'un montant de 45 000,00 euros et de la Communauté de communes de Thiers Dore et Montagne d'un montant de 20 000,00 euros ;
- **Considérant** les actions et le plan de financement suivants :

	Charges retenues	Participation de TDM	Participation de l'État
Axe 1 - Soutenir l'accompagnement global renforcé	12 862,56 €	2 862,64 €	9 999,92 €
Axe 2 - Favoriser l'apprentissage et la maîtrise de la langue	38 884,00 €	8 587,92 €	30 296,08 €
Axe 3 - Améliorer l'accès à la formation professionnelle et l'emploi	7 566,64 €	2 862,64 €	4 704,00 €
Poste de coordonnateur	5 686,80 €	5 686,80 €	0,00 €
TOTAL des dépenses jusqu'à juin 2026	65 000,00 €	20 000,00 €	45 000,00 €

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL À L'UNANIMITÉ :

- **Approuve** le plan d'actions et de financement présenté ;
- **Autorise** le Maire à signer tout document se rapportant à la présente décision.

La secrétaire de séance,



Isabelle FUREGON

Le Maire,



Stéphane RODIER

